



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

À une séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 3 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

- 7. SERVICE D'URBANISME**
 - a. Dérogation mineure - 106, rue des Orchidées
 - b. Dérogation mineure - 162 à 168, rue des Tulipes
 - c. Autorisation CPTAQ - lot 4 098 765, route des Crêtes
 - d. Autorisation CPTAQ - rang Bois-Joly et rang Saint-Lazare
 - e. Adoption du 1^{er} projet de règlement no 820-2018
 - f. Adoption du 1^{er} projet de règlement no 821-2018
- 8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
 - a. Embauche d'une adjointe à la bibliothèque
 - b. Assurances – professeures pour les activités de loisirs
- 9. SERVICE DES INCENDIES**
 - a. Démission d'un pompier
 - b. Embauche de deux pompiers
- 10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. Avis de motion et présentation du règlement no 819-2018 – circulation des motoneiges
- 11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
 - a. Dépenses incompressibles
- 12. ADMINISTRATION**
 - a. Acceptation provisoire de la rue Laflamme et du prolongement de l'avenue des Générations
 - b. Envoi des comptes de taxes
 - c. Autorisation signature pour le calendrier de conservation



13. AGENDA POLITIQUE

- a. Milieux humides – Financement des nouvelles responsabilités
- b. Déclaration commune – Forum des communautés forestières
- c. Avis de motion et présentation du projet de règlement 823-2018 sur le code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17416-01-2018
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

17417-01-2018
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Décembre

| | |
|--|----------------------|
| Bernard Ouellet | 2 702.78 \$ |
| Jean-Pierre Lamontagne | 982.84 \$ |
| Jonathan Moreau | 982.84 \$ |
| André Sévigny | 982.84 \$ |
| Julie Rousseau | 982.84 \$ |
| Alexandre D'Amour | 982.84 \$ |
| Daniel Laflamme | 982.84 \$ |
| Martine Couture | 6 410.88 \$ |
| Cathy Bergeron | 5 189.76 \$ |
| Martin Miller | 4 809.54 \$ |
| Renault Lepage | 6 042.00 \$ |
| Dany Lamontagne | 5 313.56 \$ |
| Pascale Lemay | 3 935.56 \$ |
| Membres du conseil et cadres : | 40 301.12 \$ |
| Employés voirie et bureau : | 52 839.66 \$ |
| Service de sécurité incendie : | 12 324.47 \$ |
| Bibliothèque et brigadières : | 5 353.20 \$ |
| Personnel de la SAAQ : | 8 825.02 \$ |
| Employés du Centre multifonctionnel : | 3 599.88 \$ |
| Total des salaires bruts payés pour décembre 2017 : | 123 243.35 \$ |



Comptes payés - Décembre

| | | |
|--|---|---------------------|
| Robert D'Auteuil | Remboursement inscription soccer | 110.00 \$ |
| Hydro-Québec | Électricité | 3 439.05 \$ |
| Hydro-Québec | Électricité | 496.69 \$ |
| TéluS | Cellulaires | 1 977.84 \$ |
| Pierre Coulombe, Diane Pageau | Remboursement de taxes | 687.31 \$ |
| Receveur général du Canada | Remise gouvernementale | 14 114.15 \$ |
| Guy Harvey | Remb. dépôt certificat de localisation | 200.00 \$ |
| Entreprises Jérôme B. Côté inc. | Remb. dépôt certificats de localisation | 400.00 \$ |
| 9229-4016 Québec inc. | Remb. dépôt certificats de localisation | 400.00 \$ |
| Municipalité Saint-Apollinaire | Renflouement de la petite caisse | 646.80 \$ |
| Charles Lechasseur | Remb. dépôt certificat de localisation | 200.00 \$ |
| 9260-8033 Québec inc. | Remb. dépôt certificat de localisation | 200.00 \$ |
| Viactive | Commandite 2017 | 100.00 \$ |
| Hugo Bolduc | Subvention patinage artistique 2017 | 100.00 \$ |
| Sarah-Maude Marceau | Subvention patinage artistique 2017 | 100.00 \$ |
| Construction Fournier & Gauthier | Remboursement de taxes | 538.96 \$ |
| Construction Fournier & Gauthier | Remboursement de taxes | 897.28 \$ |
| Construction Fournier & Gauthier | Remboursement de taxes | 894.96 \$ |
| CARRA | Remise de novembre 2017 | 1 408.89 \$ |
| Produits Suncor | Essence et diesel | 2 808.13 \$ |
| Pierre-Luc Roger | Remb. dépôt certificat de localisation | 200.00 \$ |
| Groupe Negotel inc. | Téléphone | 902.50 \$ |
| TéluS | Téléphone centre Multifonctionnel | 346.47 \$ |
| Pierre-Luc D'Amour | Remb. dépôt certificat de localisation | 200.00 \$ |
| Mathieu Labonté | Remb. dépôt certificat de localisation | 200.00 \$ |
| Construction Larochelle SE inc. | Remb. dépôt certificat de localisation | 200.00 \$ |
| Postes Canada | Apollinairois commerces - nov. | 30.83 \$ |
| Morisset Événements inc. | Acompte pour la Fête des Neiges | 574.88 \$ |
| Gaz Métropolitain | Gaz à la caserne | 282.04 \$ |
| Hydro-Québec | Électricité | 17 282.15 \$ |
| Alexandre Martineau | Remb. dépôt certificat de localisation | 200.00 \$ |
| Robert D'Auteuil | Remboursement inscription soccer | 110.00 \$ |
| Habitations Bô-Moel Itée | Remb. dépôt certificats de localisation | 800.00 \$ |
| Ministre du Revenu du Québec | Frais d'intérêts - remises élections | 27.23 \$ |
| Yvon Rochefort, Gisèle Biron | Remboursement de taxes | 247.81 \$ |
| Proludik inc. | Dépôt pour la Fête des Neiges | 690.00 \$ |
| Ministre du Revenu du Québec | Remise gouvernementale | 16 101.37 \$ |
| TéluS | Fibre optique | 776.08 \$ |
| Bell Mobilité inc. | Cellulaires | 111.43 \$ |
| Audrey Martineau | Conte de Noël | 385.00 \$ |
| Postes Canada | Apollinairois commerces - déc. | 30.83 \$ |
| Info Page | Téléavertisseurs | 231.73 \$ |
| Interfas | Cotisation de décembre 2017 | 8 330.09 \$ |
| Syndicat des Métallos | Cotisation syndicale – novembre | 807.56 \$ |
| Total des comptes payés pour le mois de décembre 2017 : | | 78 788.06 \$ |

Comptes à payer - Décembre

| | | |
|---------------------------------------|---|-------------|
| 9235-0669 Québec inc. | Location du système cascade pour 2018 | 1 117.56 \$ |
| Le Groupe ACCISST inc. | Cotisation 2017 | 3 072.48 \$ |
| Aréo-Feu | Lance turbo, lampe bâton, adaptateur, licence | 2 718.76 \$ |
| ADMQ | Renouvellement annuel ADMQ | 865.39 \$ |
| Ass. des professionnels à l'outillage | Cotisation annuelle 2018 | 110.00 \$ |
| Ass. québécoise d'urbanisme | Adhésion annuelle 2018 | 569.13 \$ |
| Ass. québécoise du loisir municipal | Cotisation annuelle 2018 | 421.25 \$ |
| Ass. des pompiers St-Apollinaire | Appareils respiratoires usagés | 2 295.44 \$ |
| Atelier Genytech | Entretien réparation Mack 1989 | 685.75 \$ |
| Bâti-Rénove (2002) inc. | Égouts bouchés | 224.20 \$ |
| Batteries Lotbinière | Batteries Ultralast photo | 72.92 \$ |

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



| | | |
|---------------------------------------|--|--------------|
| Cathy Bergeron | Remb. frais de déplacement | 55.80 \$ |
| Béton Laurier inc. | Heures de location, rampes de sécurité, travaux | 7 300.48 \$ |
| Boivin & Gauvin inc. | Lampe, casques, lentille et cercle noir | 622.94 \$ |
| Bonair SD | Climatisation centre Multi. et réparation | 907.68 \$ |
| Boucher Lortie | Vérifier aérotherme au gaz naturel | 190.86 \$ |
| Brassard Buro inc. | Fournitures de bureau | 248.82 \$ |
| Burocom | Achat ScanSnap et installation | 1 347.29 \$ |
| Cam-Trac Bernières inc. | Filtres pour les loisirs et voirie | 227.80 \$ |
| Cantol Corp. | Produits concentrés pour éliminer odeurs | 368.61 \$ |
| Carquest Laurier-Station | Pièces et accessoires | 343.13 \$ |
| Laurent Cayer | Remb. bottes et vêtements de travail | 300.00 \$ |
| Certified Laboratories | Aérosol et nettoyeurs | 812.82 \$ |
| Chapiteau Rive-Sud inc. | Acompte location chapiteau - Fête des Neiges | 265.00 \$ |
| Jolène Charbonneau | Heure du conte | 100.00 \$ |
| Citron Hygiène LP | Services déc. 2017, janv. et fév. 2018 | 47.38 \$ |
| Florence Cloutier | Heure du conte | 50.00 \$ |
| Coair | Maintenance, changer assécheur d'air | 1 686.81 \$ |
| Collège Shawinigan | Formation - traitement des eaux usées | 108.24 \$ |
| COMBEQ | Formation et abonnements 2018 | 1 189.77 \$ |
| Les commerçants de la Chaudière inc. | Courrier | 14.57 \$ |
| Conciergerie Rive-sud | Entretien ménager centre, salle et chalet | 1 329.07 \$ |
| Construction B.M.L. | Bris d'aqueduc | 1 208.51 \$ |
| Constructions de l'amiante | Raccordement puits | 47 351.30 \$ |
| Coop Seigneurie | Lumières de Noël | 96.44 \$ |
| Coop Seigneurie | Lumières de Noël | 128.59 \$ |
| Coop Unicoop | Pièce pour la zamboni | 5.84 \$ |
| Cordonnerie Touche-à-tout | Couvre-tout | 103.41 \$ |
| CLD de Lotbinière | Partenariat 2018 pour la promotion du territoire | 160.97 \$ |
| Céline Croteau | Remb. dépôt de garantie Marcel Croteau | 150.00 \$ |
| Marcel Croteau | Entretien ménager hôtel de ville | 825.09 \$ |
| Cuisiconcept | Armoires de cuisine et comptoir - chalet | 1 086.51 \$ |
| CWA | Démontage compresseur étangs | 3 579.75 \$ |
| Delivro | Transports | 284.64 \$ |
| Estelle Demers | Remb. des panneaux de scènes | 60.00 \$ |
| Sébastien Déry | Remb. examen Officier | 280.00 \$ |
| Deschenes & fils | Compteurs d'eau | 847.65 \$ |
| Desharnais pneus et mécanique | Super Traction loader | 632.36 \$ |
| Dominique Dubé | Tournage vidéo activités 2016-2017 | 1 006.03 \$ |
| Kate Dubois | Animation Ôhangar - décembre 2017 | 22.50 \$ |
| Serge Dufresne | Remboursement | 3.00 \$ |
| École nationale des pompiers | Inscription officier et demande d'équivalence | 461.31 \$ |
| EIRS Alarme | Recharge d'extincteur | 54.32 \$ |
| Entreprises Marcel Têtu | Travaux de plomberie - manque de pression | 333.57 \$ |
| Entreprises horticoles CCS | Élagage d'un gros orme patrimonial | 1 086.51 \$ |
| Groupe Environex | Échantillon d'eau et tests | 548.43 \$ |
| Envir'eau puits inc. | Honoraires professionnels | 4 016.14 \$ |
| Équipement Médical RCL inc. | Formation annuelle | 597.31 \$ |
| Équipements incendies CMP Mayer | Robinet vanne | 350.96 \$ |
| Eurofins Environnement | Traitement eaux usées, essais environnementaux | 491.17 \$ |
| Fédération québécoise municipale | Frais de courrier | 66.70 \$ |
| Ferme des jumeaux Lamontagne | Déneigement des stationnements - retenue | 6 120.35 \$ |
| Financière Banque Nationale | Intérêts égout collecteur et puits | 6 228.48 \$ |
| Fonds d'information sur le territoire | Avis de mutations | 116.00 \$ |
| Luc Fontaine, architecte | Services professionnels | 4 089.47 \$ |
| Garage G. Rousseau & fils inc. | Pose de pneu sur pépîne et entretien du F-250 | 243.58 \$ |
| Garage René Bertrand inc. | Entretien/réparation Cube E-350 | 224.20 \$ |
| Gaston St-Pierre et ass. | Négociations et honoraires professionnels | 4 766.16 \$ |
| Gestion Réjean Léger | Outils | 149.45 \$ |
| Mariane Giguère | Animation Ôhangar | 198.75 \$ |

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



| | | |
|--|---|---------------|
| Donald Groleau | Frais de déplacement pour formation | 72.24 \$ |
| Groupe Archambault inc. | Achat de livres | 680.93 \$ |
| Groupe Ultima inc. | Renouvel. assurances générales 2018 | 104 171.00 \$ |
| Hôpital vétérinaire cœur de Lotbinière | Castration et hystéro-ovariectomie félins | 731.08 \$ |
| Imprimerie Limoilou inc. | Publicité - Feuillet paroissial | 158.66 \$ |
| Javel Bois-Francs inc. | Hypochlorite en solution | 872.68 \$ |
| Joli-Cœur Lacasse | Services professionnels | 8 730.53 \$ |
| Kone inc. | Période d'entretien 1 déc. 2017 au 28 fév. 2018 | 881.63 \$ |
| L. Delisle 2014 inc. | Sable et déneigement secteur urbain - retenue | 28 939.34 \$ |
| Lab-Eau-Sol Environnement inc. | Extension électrique | 87.12 \$ |
| Camille Lamontagne | Animation Ôhangar - Décembre 2017 | 45.00 \$ |
| Dany Lamontagne | Remboursement achats divers | 244.92 \$ |
| Laurentide Re/Sources inc. | Formation récupération | 977.29 \$ |
| Librairie Renaud-Bray | Achat de livres pour la bibliothèque | 2 907.13 \$ |
| Linde Canada | Location bouteilles de gaz, gants, corde, etc. | 1 259.89 \$ |
| Location LPL inc. | Recherche en eau | 68.99 \$ |
| Maheu & Maheu | Service de gestion parasitaire - janv. et fév. 2018 | 147.23 \$ |
| Marché Veilleux | Divers achats pour fêtes de Noël | 904.42 \$ |
| Marius Garon inc. | Lumières pour l'ensemble des véhicules | 188.22 \$ |
| Lise Martineau | Entretien ménager (12 au 27 déc.) | 724.34 \$ |
| Médias Transcontinental | Divers dépliants et Apollinairois - Publi-Sac | 565.62 \$ |
| Morisset Événements inc. | Dépôt de garantie - Fête des Neiges | 574.87 \$ |
| MRC de Lotbinière | Quote-part 2018 et frais cours d'eau 2017 | 55 777.22 \$ |
| Municipalité de Laurier-Station | Quotes-parts - janvier 2018 | 5 834.00 \$ |
| Municipalité de Saint-Agapit | Entraide incendies | 1 335.62 \$ |
| Nordik Sports | Scie de sauvetage | 1 834.54 \$ |
| Normand Côté | Divers travaux d'électricien | 7 750.56 \$ |
| Novicom 2000 inc. | Facturation déc. 2017 et accessoires | 3 297.03 \$ |
| Martin Paquet | Frais ENPQ - Officier 1 | 280.00 \$ |
| Party Poney | Activité Fête des Neiges | 1 178.49 \$ |
| Paul Grimard, arpenteur-géomètre | Remb. demande de service Télus | 125.00 \$ |
| Paysagiste 2000 inc. | Déneigement, piste cyclable et transport | 77 724.13 \$ |
| Placide Martineau inc. | Pièces et accessoires | 505.19 \$ |
| Plomberie Ste-Croix inc. | Travaux pour lavabo chalet des loisirs | 1 984.47 \$ |
| Kevin Pomerleau | Remboursement changement grandeur de salle | 105.00 \$ |
| Premier Québec | Clé à chocs, batteries, ruban à mesurer... | 824.34 \$ |
| Le pro du CB inc. | Micro pour Vertex et caisse de son | 3 981.48 \$ |
| Produits Capital | Fournitures entretien ménager | 695.26 \$ |
| PG Solutions | Contrats d'entretien et comptes de taxes | 29 123.22 \$ |
| Protection incendie PC inc. | Inspection visuelle et air pack | 316.30 \$ |
| Québec municipal | Adhésion annuelle service internet | 862.31 \$ |
| Quincaillerie 2000 inc. | Pièces et accessoires | 1 533.46 \$ |
| Rabais Campus | Renouvellement annuel de revues | 226.32 \$ |
| Réal Huot inc. | Boîtes de service pour réseau d'aqueduc | 1 847.53 \$ |
| Recyc-Lav inc. | Ramassage de gros rebus | 2 299.50 \$ |
| Régie intermunicipale | Quote-part mensuelle - janvier | 20 934.97 \$ |
| R.M. Leduc & cie | Pellicules adhésives, étiquettes et ruban | 2 565.39 \$ |
| Roulement Techno inc. | Maille de chaine pour le souffleur | 53.30 \$ |
| Vanessa Rousseau | Animatrice Ôhangar - décembre 2017 | 67.50 \$ |
| Samson & frères | Sondage exploratoire | 10 465.02 \$ |
| Serrurier Rive-Sud Lévis inc. | Remplacer 3 pentures de porte | 434.04 \$ |
| Services JAG inc. | Transport d'eau | 4 396.36 \$ |
| Signoplus | Panneaux de signalisation | 988.56 \$ |
| SMI Performance | Suivi hebdomadaire | 344.93 \$ |
| SNC-Lavalin | Raccordement du puits | 3 578.61 \$ |
| SOCAN | Installation récréative 2018 | 212.78 \$ |



| | | |
|--|--|----------------------|
| Soly Tech | Service d'urgence inspection par caméra | 344.93 \$ |
| Spécialités S.V.R. | Compteurs d'eau | 1 077.21 \$ |
| Stanley Sécurité | Télésurveillance | 341.75 \$ |
| Sandra Talbot | Remb. d'un cours de boîte à science | 30.00 \$ |
| Toshiba | Photocopieur | 2 388.44 \$ |
| Transport général Serge Villeneuve | Soufflante - étangs | 183.96 \$ |
| Service de transport adapté Lobicar | Quote-part | 14 200.20 \$ |
| François Varin | Aide-conseil pour le 52, rue Rousseau | 574.87 \$ |
| Veolia Water Technologies | Traitement d'eau potable | 983.52 \$ |
| Éditions Wilson & Lafleur | Abonnement 2018 | 84.00 \$ |
| Wolters Kluwer Québec ltée | Renouvellement 2018 et manuel de l' élu | 830.50 \$ |
| Wurth Canada | Démarrateur de batterie - réservoir incendie | 221.82 \$ |
| Xérox | Photocopieur - urbanisme | 1 332.45 \$ |
| Xylem Canada | Location du 9 nov. au 6 déc. - réseau égout | 724.81 \$ |
| Total des comptes à payer pour le mois de décembre 2017 : | | 538 379.42 \$ |

17418-01-2018
point no 7a

DÉROGATION MINEURE – 106, RUE DES ORCHIDÉES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure numéro 2017-072 pour la propriété située au 106, rue des Orchidées;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure consiste à réduire la distance entre la thermopompe de la piscine et la limite de propriété latérale à 1.76 mètre et arrière à 2.6 mètres, alors que la norme du règlement de zonage en vigueur est de 3 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 19 décembre 2017;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement de zonage numéro 590-2007 et du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2017-072 soit annulée, considérant qu'il y aura une modification du règlement de zonage numéro 590-2007 concernant les usages et constructions autorisés dans les cours avant, latérales et arrière.

Adopté à l'unanimité

17419-01-2018
point no 7b

DÉROGATION MINEURE 162 À 168, RUE DES TULIPES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure numéro 2017-073 pour la propriété située au 162 à 168, rue des Tulipes, lot 5 536 785 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande consiste à aménager deux aires de stationnement de quatre cases chacune avec sortie des véhicules en marche arrière alors que la norme spécifie qu'une aire de stationnement de 6 à 8 cases doit être aménagée pour permettre l'accès et la sortie des véhicules en marche avant dans les allées d'accès;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 19 décembre 2017;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement de zonage numéro 590-2007 et du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que la demande de dérogation mineure numéro 2017-073 soit autorisée pour l'aménagement de deux aires de stationnement de quatre cases chacune avec la sortie des véhicules en marche arrière.

Adopté à l'unanimité

17420-01-2018
point no 7c

AUTORISATION CPTAQ – LOT 4 098 765, ROUTE DES CRÊTES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant le lot 4 098 765 du cadastre officiel du Québec situé sur la route des Crêtes, dans la zone 10A;

ATTENDU QUE la présente demande est pour l'exploitation d'une sablière (enlèvement de crêtes de sable), sur une superficie d'environ 1.14 hectare, faisant partie du lot 4 098 765 du cadastre officiel du Québec, ainsi que l'utilisation d'un chemin d'accès sur le lot;

ATTENDU QUE cette demande est formulée pour une période de dix ans;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

17421-01-2018
point no 7d

AUTORISATION CPTAQ – RANG BOIS-JOLY ET RANG ST-LAZARE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour des propriétés qui totalisent une superficie de 37.94 hectares située dans les rangs Bois-Joly et St-Lazare, dans les zones 12A et 14A;

ATTENDU QUE la présente demande est pour l'exploitation d'une sablière (enlèvement de crêtes de sable), sur une superficie d'environ 6.88 hectares, faisant partie des lots 3 584 585, 3 584 574, 3 584 552, 3 384 829, 3 584 530 et 3 584 541 du cadastre officiel du Québec, ainsi que l'utilisation d'un chemin d'accès sur une partie des lots;

ATTENDU QUE cette demande est formulée pour une période de cinq ans. Il s'agit en fait d'une extension des autorisations déjà accordées (# 404275 et # 404276) qui, dorénavant, s'étendraient aux lots 3 584 552 et 3 384 829;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande auprès de la CPTAQ.



La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 17363-11-2017 adoptée le 13 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité

17422-01-2018
point no 7e

ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NO 820-2018

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lotbinière est entré en vigueur le 22 juin 2005;

ATTENDU QUE le règlement no 272-2016 modifiant le SADR concernant la correction de certains tracés de périmètres d'urbanisation est entré en vigueur le 11 octobre 2017;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une Municipalité doit dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le SADR, adopter un règlement de concordance;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un projet de règlement portant le n° 820-2018 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

17423-01-2018
point no 7f

ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NO 821-2018

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lotbinière est entré en vigueur le 22 juin 2005;

ATTENDU QUE le règlement no 272-2016 modifiant le SADR concernant la correction de certains tracés de périmètres d'urbanisation est entré en vigueur le 11 octobre 2017;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le SADR, adopter un règlement de concordance;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un projet de règlement portant le n° 821-2018 soit et est adopté

Adopté à l'unanimité.

17424-01-2018
point no 8a

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE Madame Manon Jean a démissionné de son poste d'adjointe à la bibliothèque municipale;



ATTENDU QUE le poste à combler a été offert aux bénévoles de la bibliothèque « Au jardin des livres »;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de Madame Solange Fortier au poste d'adjointe à la bibliothèque municipale, pour 52 semaines de travail annuellement, payable aux deux semaines, aux conditions mentionnées au contrat.

La Municipalité remercie Madame Manon Jean pour son excellent travail à la bibliothèque « Au jardin des livres ».

Adopté à l'unanimité.

17425-01-2018
point no 8b

ASSURANCES - PROFESSEURES POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS

ATTENDU QUE le service des loisirs et des sports de la municipalité de Saint-Apollinaire retient les services de :

- Madame Aline Falardeau à titre de professeure de yoga pour la session d'hiver 2018, pour une durée de 10 semaines (16 janvier au 20 mars 2018), à raison de 1 h 30 par semaine, au taux de 100 \$ du cours;
- Madame Rosalie Demers à titre de professeure pour l'atelier de soccer 4-5 ans pour la session d'hiver 2018, pour une durée de 12 semaines (10 janvier au 4 avril 2018), à raison de 1 h par semaine, au taux de 35 \$ du cours;

ATTENDU QUE mesdames Falardeau et Demers sont travailleuses autonomes, elles sont responsables de leurs obligations envers les autorités fiscales et gouvernementales concernées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal demande à La Mutuelle des municipalités du Québec d'ajouter Aline Falardeau et Rosalie Demers à titre d'assurées additionnelles exclusivement en regard des activités prévues ci-dessus.

Que le conseil municipal mandate la directrice générale pour signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

17426-01-2018
point no 9a

DÉMISSION D'UN POMPIER

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Dany Moreau a remis sa démission;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la démission de Monsieur Dany Moreau comme pompier volontaire.

Le conseil municipal remercie Monsieur Dany Moreau pour ces 5 années au sein du service de sécurité incendie et qu'une lettre de remerciement lui soit transmise.

Adopté à l'unanimité.

17427-01-2018
point no 9b

EMBAUCHE DE DEUX POMPIERS

ATTENDU QUE la Municipalité a comme objectif de maintenir un effectif du service afin de répondre aux exigences du schéma de risque en sécurité incendie;



ATTENDU QUE le service de sécurité incendie a procédé à des entrevues de sélection et que le directeur et les officiers du service de sécurité incendie ont recommandé l'embauche de 2 nouveaux membres;

ATTENDU QUE les candidats devront s'engager à répondre aux exigences de formation du règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de messieurs Joël Leclerc et François Nault comme pompiers volontaires et qu'ils soient soumis à une période de probation de 1 an.

Adopté à l'unanimité.

17428-01-2018
point no 10a

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 819-2018 –
CIRCULATION DES MOTONEIGES**

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 819-2018 modifiant le règlement no 813-2017 sur la circulation des motoneiges.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

17429-01-2018
point no 11a

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU QU'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tels qu'adoptés par le conseil pour l'année 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les dépenses suivantes sont autorisées à l'avance à la condition que la Municipalité ait les crédits suffisants pour le paiement :

- Salaires
- Avantages sociaux
- Cotisations syndicales
- Frais de déplacement
- Frais de poste
- Assurances générales
- Services téléphoniques
- Remboursement dette à long terme (capital)
- Immatriculation des véhicules
- Essence, huile et propane
- Électricité
- Contributions financières et subventions
- Remboursements de taxes et dépôts
- Frais de financement (intérêts)

Adopté à l'unanimité

17430-01-2018
point no 12a

**ACCEPTATION PROVISOIRE DE LA RUE LAFLAMME ET DU PROLONGEMENT
DE L'AVENUE DES GÉNÉRATIONS**

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé entre la Municipalité et Ultima immobilier inc. le 19 octobre 2017 pour la construction de la rue Laflamme et le prolongement de l'avenue des Générations;

ATTENDU QUE le 21 décembre 2017, la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire signé par un représentant de la firme SNC-Lavalin pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie;

ATTENDU QUE le certificat de réception provisoire inclut la liste des ouvrages nécessitant des corrections ou inachevés en référence au projet numéro 643 665;



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la rue Laflamme et le prolongement de l'avenue des Générations, soit les lots 6 116 293 et 6 116 294 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Les rues qui seront cédées à la Municipalité par Ultima immobilier inc. sont considérées comme publiques, mais le promoteur ne sera pas dégagé de ses engagements et de sa responsabilité quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Le Conseil autorise le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant André Sévigny et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité

17431-01-2018
point no 12b

ENVOI DES COMPTES DE TAXES ET FACTURES IMPAYÉS À LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE les dossiers de vente pour non-paiement de taxes doivent être envoyés à la MRC de Lotbinière avant le 15 mars de chaque année selon les paramètres habituels;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire envoie à la MRC de Lotbinière tous les dossiers des contribuables dont les taxes et factures de l'année 2016 et autres années antérieures n'ont pas été payées à ce jour.

Adopté à l'unanimité

17432-01-2018
point no 12c

AUTORISATION SIGNATURE POUR LE CALENDRIER DE CONSERVATION

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4^o à 7^o de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire est un organisme public visé par cette loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité.

17433-01-2018
point no 13a

MILIEUX HUMIDES – FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;



CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QUE la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT QU'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De demander au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi.

De demander au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides.

De demander au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques.

De demander au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques.

De demander à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité

17434-01-2018
point no 13b

DÉCLARATION COMMUNE – FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;



IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer la déclaration commune adoptée lors du forum des communautés forestières 2017.

De demander à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du forum des communautés forestières 2017.

De transmettre cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

Adopté à l'unanimité.

17435-01-2018
point no 13c

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 823-2018 SUR LE
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 823-2018 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

17436-01-2018
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 15 janvier 2018 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

17437-01-2018
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 15 janvier 2018, à 20 h 17.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 5 FÉVRIER 2018
